



Bulletin Décembre 2010

Bonjour cher membres,

Le présent bulletin a pour but de vous informer sur les impacts de la nouvelle Politique de Gestion des Usages et des Accès Publics aux Plans d'Eau sur le Territoire de la Ville de Mont-Tremblant.

Mais avant, permettez- moi ce petit point administratif. C'est avec regret que le comité exécutif a accepté la démission de Marc-André Houde à titre de Directeur. Son emploi du temps ne lui permettant plus de s'acquitter de ses responsabilités, Marc-André préfère permettre à un autre membre d'assumer ses fonctions. Je tiens à remercier au nom de l'association Marc-André pour sa contribution au cours des dernières années à titre de membre actif au sein du comité exécutif. De plus Steve Laroche nous a fait part lui aussi de son emploi du temps chargé, ce qui l'empêche d'assumer pleinement ses responsabilités et demande au comité exécutif de lui trouver un remplaçant. Donc aujourd'hui votre comité exécutif fait appel à ses membres pour combler les deux postes suivants :

* Directeur 1:

- o Maintenance et publication du site WEB;
- o Élaboration d'une base de données permanente pour l'association;
- * Directeur 2:
 - o Dossier avec le MTQ (épandage de sel et d'abrasifs, bassin de rétention et sédimentation);
 - o Suivi et application du code d'éthique pour les embarcations moteurs;
 - o Gestion physique et de l'accès au terrain de l'association

Si vous avez la santé de votre Lac à cœur et que vous voulez contribuer à la mise en œuvre de son plan de suivi, veuillez me soumettre votre candidature par courriel à jl@triocapital.ca ou par téléphone au 1-514-992-3700. De plus, si vous croyez qu'un de vos voisins serait un bon candidat, veuillez nous en faire part et nous communiquerons avec cette personne. La charge de travail représente de 15 à 20 heures par année tout au plus.

Revenons maintenant au but de ce communiqué. Depuis quelques années la ville a entrepris la mise en œuvre de sa Politique de Gestion des Usages et des Accès Publics aux Plans d'Eau sur le Territoire de la ville de Mont-Tremblant, celle-ci tire ses assises de son plan de développement durable. Afin d'assurer sa rédaction la ville a mis en place un comité des lacs formé de Mme Thérèse Barrette, M. Serge Léonard et de consultants. Ce comité des lacs a consulté à plusieurs reprises toutes les associations de lacs. À ce titre, l'exécutif de l'association a fait part de ses préoccupations et commentaires en 2008 et a de plus, partagé notre plan d'intervention et notre code d'éthique alors en vigueur.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Quelle est la portée de cette politique ? Comment nous affecte-t-elle et quels sont les attentes de la ville face à notre association ?

Le 5 novembre dernier la ville a invité la population de Mont-Tremblant à une assemblée de consultation publique qui c'est tenue le 20 novembre afin de présenter sa Politique. Celle-ci est disponible, ainsi que la présentation du consultant Michel Collins et les autres documents d'information, sur le site Web de la ville à www.villedemont-tremblant.qc.ca/ville.php?section=303 La ville entend faire entériner cette Politique d'ici la fin de l'année.

Légalement la ville a très peu de pouvoir en matière de gestion de ses lacs. Pour ce qui est de l'application juridique en matière de navigation, elle relève de la compétence exclusive du gouvernement fédéral. Seul Transport Canada peut réglementer la circulation des bateaux à moteur sur les lacs, la vitesse de circulation ou l'amarrage. Toutefois depuis 1988, les municipalités peuvent initier l'élaboration d'un règlement sur l'usage des bateaux en respectant une procédure spécifique. L'ampleur des études à réaliser et le consensus à établir rendent ce pouvoir presque théorique.

De ce fait la Politique que la ville veut mettre en place vise essentiellement deux objectifs; assurer la pérennité de la ressource et résoudre les conflits entre les différents usagers.

La ville recommande de proposer aux associations d'adopter le "code environnemental et de courtoisie nautique" pour une période de deux ans. Si le code n'est pas respecté à la satisfaction des résidents, alors seulement les procédures pour adopter un règlement sur la restriction des activités nautiques pourraient être amorcées. Pour s'assurer le respect de sa Politique, la ville souhaite mettre en place les mesures de contrôles suivantes :

- * Confier au comité des lacs le mandat d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la Politique auprès des associations de lacs au cours des deux prochaines années et déposer un rapport de suivi annuel au conseil municipal visant à apporter les ajustements requis au besoin;
- * Instaurer une mesure obligatoire de vignette pour les embarcations motorisées mise à l'eau sur les lacs de la ville. La vignette sera émise sur preuve du lavage de l'embarcation et de la résidence du propriétaire sur le territoire municipal. Les détails de règlement entourant la vignette sont sujets à commentaires et vous seront communiqués éventuellement lorsque finalisés;
- * Mandater le service de police de la ville pour s'assurer du respect de la politique et plus particulièrement des aspects visant la sécurité des usagers. L'ensemble des interventions possible vous seront communiqués lorsque connues.

Le code environnemental et de courtoisie nautique proposé pour le lac Duhamel est essentiellement l'équivalent de notre code d'éthique des propriétaires de bateaux, à l'exception des éléments suivants que l'on retrouve dans le code de la ville :

- * Les bateaux moteurs existant conservent un droit acquis sur une période de 5 ans, après quoi seul les embarcations à moteur électrique seront permise pour une vitesse maximale de 10Km/H;
- * Tel que prévu au règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux du gouvernement du Canada, l'utilisation de moto marine est interdite;
- * La gestion du bruit est sujette au règlement ((2003)- 53);
- * Les plaisanciers doivent naviguer à plus de 60 mètre des rives.

L'association est appelée à travailler avec la ville pour clarifier le contenu final du code environnemental et de courtoisie nautique, par la suite l'exécutif de l'association en fera la proposition à l'assemblée annuelle de l'association prévue le 18 juin, 2011.

Cette politique ne fait que mettre en lumière un ensemble de mesure que l'association a déjà mis de l'avant. Lors de l'assemblée spéciale sur les bateaux en juin 2009, nous

avons discuté du processus qui mènerait à une ou plusieurs restrictions de l'usage des embarcations moteurs. La ville considère ce processus coûteux et a peu d'espoir qu'une résolution favorable de ces demandes soit accordée. La ville nous fait part qu'une demande pour le lac Mercier déposée en 2003 est toujours dans l'impasse. Transport Canada recommande aux parties de trouver un terrain d'entente entre usager de bateaux et les autres riverains.

Nous suivrons ainsi la démarche proposée par la ville qui va dans le même sens que la recommandation que votre exécutif vous a fait lors de l'assemblée spéciale sur les bateaux en juin 2009, soit d'essayer de s'entendre, de voir comment les dossiers de restriction déposés à Transport Canada évolueront, et de bien cerner et identifier la charge imputable aux riverains du Lac Duhamel dans le cadre d'un éventuel dépôt de demande de restriction de l'usage des embarcations.

Le comité exécutif continuera de suivre le développement de ce dossier et vous tiendra informé.

Je tiens au nom du comité de direction à vous souhaiter de joyeuses fêtes et mes meilleurs vœux pour 2011. Sachez profiter des joies hivernales que le lac vous offres!

Salutations,

Jacques Leduc

Président